GESTE NATURE

SEPTEMBRE 2021

Journal d'informations du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne

ÉDITO

Le SIRTOMM assure la collecte des déchets de son territoire mais pas uniquement. Sa mission dans le domaine de la prévention se développe, et ce afin d'accompagner l'ensemble des habitants des 53 communes adhérentes au syndicat.

Objectifs? Réduire le volume des déchets, favoriser le recyclage du papier, du verre et des emballages ménagers. Sur le terrain, les actions se multiplient dans ce sens : animations pédagogiques avec les enfants des écoles, sensibilisation au compostage pour tous, échanges au quotidien entre l'ambassadeur du tri et les habitants.

Et quand le SIRTOMM s'active pour vous, cela fonctionne et vous jouez le jeu! En 2020 par exemple, la collecte sélective reste a des niveaux supérieurs aux niveaux moyens des autres territoires nationaux.

Je retiens également les scores exceptionnels pour la collecte du verre.

Votre geste de tri des déchets, vos efforts quotidiens contribuent à la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement, et je vous en remercie. L'équipe du SIRTOMM continue à vous accompagner sur cette voie incontournable qu'est le développement durable pour vous et les générations futures.

Christian SIMON, Président du SIRTOMM



TRI DES BIODÉCHETS Et si on prenait de l'avance?

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. A compter de cette date, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères. Les collectivités réfléchissent donc aux différentes solutions pour atteindre cet objectif. Pourquoi attendre ?

En savoir plus : www.sirtom-maurienne.com rubrique composter

À vos marques, prêts, compostez!

Les biodéchets se composent de tous nos déchets organiques tels les épluchures de légumes, les restes alimentaires et les déchets verts du jardin. Technique de dégradation naturelle des déchets fermentescibles, le compostage consiste à placer ces derniers dans un composteur afin qu'ils se transforment en compost. Les biodéchets composent un tiers de nos poubelles, et leur compostage constitue donc un levier majeur pour réduire nos déchets et éviter le gaspillage des ressources.

Le compostage aide à réduire notre production de déchets

Le saviez-vous ? Près d'un tiers de notre poubelle est composé de déchets organiques. En réduisant efficacement le poids de notre poubelle, le compostage diminue donc considérablement les tonnages de déchets incinérés, et au final, les coûts de traitement de ces derniers. Chaque tonne de déchets détournée de l'incinération représente une économie de 150€. En sachant que le tonnage des déchets incinérés en 2020 était de l'ordre de 13000 tonnes en Maurienne, les économies pouvant être générées sont bien réelles!

Il évite le gaspillage énergétique

Les biodéchets contenus dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles se caractérisent par une très forte teneur en eau, de l'ordre de 60 à 90%. Les incinérer revient donc à brûler de l'eau! C'est un nonsens énergétique. Le processus



de valorisation énergétique de l'incinérateur s'en trouve fortement affaibli, amoindrissant au passage la production d'électricité et de chaleur à destination des habitations locales. Moins de déchets dans une poubelle, c'est aussi moins de déchets à transporter, et donc moins de camions sur la route.

Il produit du compost

Le compostage permet la production d'un fertilisant naturel très efficace : le compost. Mélangé à la terre, le compost renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol et évite l'utilisation d'engrais chimiques et de fertilisants. Préparer son jardin ou rempoter ses plantes avec du compost, c'est agir en faveur d'un jardinage plus vertueux et écologique.

Le compostage s'inscrit dans une démarche environnementale globale

En réduisant le volume d'ordures ménagères, en permettant à nos déchets organiques de se dégrader de manière naturelle

et en nous aidant à prendre conscience du cycle de vie de la matière, le compostage s'inscrit dans une véritable démarche éco-citoyenne. Vous disposez d'un jardin privé ou communal? Optez pour un composteur individuel. Vous habitez un quartier résidentiel ou un habitat collectif? Entre voisins et avec l'aide du SIRTOMM ou de votre commune, vous avez la possibilité de mettre en place un site de compostage partagé. Enfin, troisième solution pour composter à domicile et sans jardin: le lombricompostage, permettant la dégradation des biodéchets à l'aide de lombrics.



Vous êtes convaincu?

Rendez-vous en page 4 pour découvrir toutes les solutions de compostage proposées par le SIRTOMM





TGAP à la hausse

Une conséquence directe sur les collectivités en charge de la gestion des déchets

François CHEMIN: «Nous traversons une période d'incertitude budgétaire, non seulement du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des remontées mécaniques, qui ont fortement impacté l'organisation des tournées de collecte, mais aussi parce que l'État a prévu d'augmenter fortement les taxes et contraintes s'appliquant à notre activité, notamment à travers la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui va impacter le coût à la tonne de déchets incinérés. Cette augmentation serait légitime si les recettes supplémentaires générées par la TGAP étaient affectées en totalité à l'ADEME, pour accompagner les collectivités, premières impactées par cette taxe, dans la réduction drastique de leur production de déchets. Or, ce ne sera visiblement pas le cas: elles rejoindront le budget général de l'État. C'est une taxe punitive, et non incitative. Elle ne favorisera pas les pratiques vertueuses par une ligne directrice forte. Car il restera toujours une part de déchets résiduels qui ne pourront diminuer sans un changement global de nos modes de consommation. »



En France, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est entrée en application le 1^{er} janvier 2000.

Elle a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites polluantes à réduire leur empreinte environnementale et permet théoriquement de mieux appliquer le principe pollueur-payeur. Son taux est modifié chaque année.

En 2020, le gouvernement a décidé de réformer la TGAP applicable aux centres d'enfouissement et aux incinérateurs ¹. Ainsi, à compter de 2021, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en centre d'enfouissement sera majorée de 12 euros par an. Pour l'incinération, la majoration sera de 5 euros la tonne par an, jusqu'en 2025.

Actuellement, la TGAP génère environ 450 millions de recettes qui sont affectées au budget général de l'État. En contrepartie, celui-ci finance à hauteur de 150 millions d'euros par an l'économie circulaire via le Fonds déchets de l'ADEME². Avec la réforme de la TGAP, ces recettes

- 1- [Article 8 du projet de loi des finances pour 2019]
- 2- Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie.
- 3- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3360C/CION_FIN/CF44.pdf
- 4- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3642/CION_FIN/CF551
- 5- https://amorce.asso.fr/actualite/projet-de-loi-de-finances-2021-un-budget-vert-sans-concession

passeront à un niveau compris entre 800 millions d'euros et 1,4 milliard d'euros. Pour autant, les recettes supplémentaires générées par la TGAP ne seront pas orientées vers des dispositifs d'accompagnement des collectivités mises en place par l'ADEME. En effet: un amendement à la loi de finances déposé en ce sens en septembre 2020 et proposant d'allouer les recettes supplémentaires de la TGAP à l'ADEME, dans la limite de 500 millions d'euros annuels a été rejeté par l'Assemblée Nationale 3. Tout comme l'amendement 4 prévoyant l'instauration, pour les collectivités d'une franchise garantissant un tonnage de déchets (correspondant aux déchets résiduels, non recyclables) en deçà duquel la hausse de TGAP ne s'appliquerait pas. La demande de

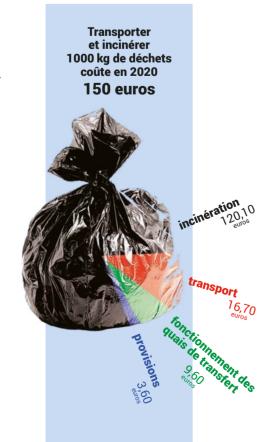
report (d'un an) de la nouvelle fiscalité,

formulée par l'association AMORCE5,

représentante de collectivités locales,

compte tenu de la crise sanitaire, n'a

pas non plus été entendue.





DÉCHETS MÉNAGERS

Ça n'a pas fini de flamber...

Incinération, transport, collecte des déchets, déchèteries... avec 4,6 millions d'euros, le poste «traitement des déchets» est le plus important du SIRTOMM et va être amené à augmenter fortement au cours des prochaines années. Les causes? Une fiscalité déchets à la hausse, mais aussi des cours de matières recyclables fluctuants, de nouvelles contraintes environnementales et une diminution du soutien financier de CITEO. Le point avec François Chemin, Vice-président du SIRTOMM en charge de l'incinération et du tri de la collecte sélective et vice-président de Savoie Déchets.

Mise aux normes de l'Unité de Valorisation Énergétique du Syndicat Savoie Déchets

Une nouvelle réglementation européenne environnementale

FC: «L'Union Européenne a publié une nouvelle réglementation en matière d'incinération et de traitement des mâchefers. Son annexe, intitulée "Conclusions sur les meilleures techniques disponibles pour l'incinération des déchets", définit des niveaux associés pour les émissions dans l'air, dans l'eau, l'efficacité énergétique et les mâchefers. Exploitant de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets de Chambéry, Savoie Déchets rentre donc dans le périmètre d'application de ce processus. »

Depuis 2010, Savoie Déchets assure la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD). Situé à Chambéry, cet équipement industriel traite les déchets non recyclables et les boues de stations d'épuration. Savoie Déchets gère également le tri des collectes sélectives des 13 collectivités adhérentes, dont le SIRTOMM.



Après réexamen de l'Unité de Valorisation Énergétique en 2020 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), par rapport à la nouvelle réglementation, un certain nombre de non-conformités ont été identifiées. Savoie Déchets a lancé un marché pour le seconder dans la mise en place d'un plan d'actions : prévention des émissions de mercure (1 million d'euros), traitement des oxydes d'azote, Nox (10 millions d'euros), gestion des conditions de fonctionnement

spécifiques comme les arrêts ou les démarrages de four (300 000 euros) et gestion des émissions de poussières diffuses dans le cadre des mâchefers (200 000 euros). Ces travaux auront un impact significatif sur le prix d'incinération d'une tonne d'ordures ménagères, de l'ordre de +10 à +15 euros la tonne selon les hypothèses d'amortissement.

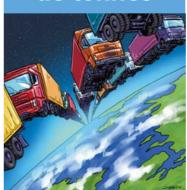
Un contexte mondial de rachat de matériaux déséquilibré et fluctuant

Des prix de rachat qui bougent en permanence

FC: « Nous sommes entrés dans une ère de crise mondiale en terme de revente de matériaux recyclés comme le plastique, le papier et le carton. Exutoire historique de nos emballages recyclables, la Chine a fermé ses portes au rachat de ces matériaux en 2019 et créé un déséquilibre financier sans précédent sur ce marché. Parallèlement, la crise sanitaire a provoqué une baisse du prix du baril de pétrole : produire du plastique neuf est devenu moins cher qu'utiliser du plastique recyclé. Les prix de rachat du plastique ont chuté, faute de repreneurs. Il est actuellement très difficile d'établir un budget précis avec des prix de rachat des matériaux qui bougent en permanence. »

LE CHIFFRE FOU de la production annuelle mondiale de plastique

367 000 000 de tonnes



Imaginez une file de semiremorques de 38 tonnes, longue comme trois fois le tour de la terre. Soit 9,65 millions de camions à la queue leu leu. Leur chargement total vous donne un aperçu, en poids, de la production annuelle mondiale de plastique.

(Calcul: 367000000 / 38 tonnes = 9,657 millions de semi-remorques x 0.012 km (longueur d'un semi-remorque) = 115884 km.
Tour complet de la terre = 40000 km)

Jusqu'en 2019, la Chine était à la fois première productrice et première consommatrice d'emballages plastiques recyclables. En 2017, elle a importé

7,3 millions de tonnes de plastique provenant des pays développés, comme l'Union Européenne, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. Ces derniers étaient dépendants des usines de traitement-recyclage de la Chine, pour ne pas crouler sous leurs propres emballages. Mais en juillet 2017, la Chine a informé l'Organisation mondiale du commerce qu'elle interdirait les importations de 24 catégories de déchets recyclables et solides à compter de 2019¹.

- 100 000 € de recettes sur le rachat des matériaux entre 2019 et 2020

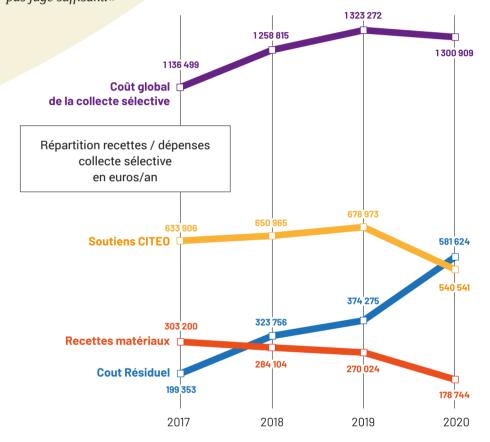
Au SIRTOMM, le rachat des cartons a ainsi enregistré une baisse de 14,6% entre 2019 et 2020, les bouteilles et flaconnages en plastique 18% et les journaux et magazines 50,8%. Les recettes globales de rachat des matériaux de la collecte sélective ont ainsi enregistré une baisse de près de 100000 euros.

1- Sources : https://asiepacifique.fr/ recyclage-international-dechet-plastique-chine/

Baisse annoncée du soutien financier de CITEO

Augmentation du coût de la collecte sélective

FC: «En Maurienne, le coût de la collecte sélective est passée de 2,71 euros par habitant en 2017 à 8 euros par habitant en 2020. Pour comprendre cette hausse, il faut savoir que deux facteurs permettent d'amoindrir le coût de la collecte des emballages: le prix de rachat des matériaux (plastique, papier, cartons etc.) qui génère des recettes, et la participation financière de CITEO. Le schéma ci-dessous montre bien l'augmentation globale du coût de la collecte des emballages ménagers conjugué à une diminution des recettes. En 2020 cet écart s'est creusé encore plus car CITEO a diminué son soutien de 117000 euros, imputables au fait que Savoie Déchets n'avait pas progressé sur le sujet des extensions des consignes de tri et en raison d'un plan d'actions de prévention réalisé par le SIRTOMM et que CITEO n'a pas jugé suffisant.»



Coût
de la collecte
sélective
+ 55,4 %
entre 2019
et 2020

CITEO, fusion d'Éco-Emballages et d'Écofolio, est une société privée ayant pour mission de répondre, au nom des entreprises avec lesquelles il contracte, à leur obligation de contribuer financièrement à la collecte, au tri sélectif et au retraitement des emballages ménagers que ces entreprises mettent sur le marché (par l'intermédiaire du point vert, présent sur les emballages). C'est l'un des deux éco-organismes (avec Adelphe) agréés par l'État pour organiser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France. À ce titre, CITEO perçoit des contributions financières de la part des entreprises

et soutient financièrement les acteurs

du dispositif de collecte, de tri et de

recyclage. Mais les soutiens financiers apportés aux collectivités sont soumis à conditions. Depuis quelques années, CITEO incite fortement celles-ci à mettre en place l'extension des consignes de tri, avec pour objectif de «faciliter le tri » en permettant aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... Or, ces nouveaux dispositifs de recyclage sont longs et coûteux à mettre en place car ils impliquent de développer de nouveaux centres de tri, plus gros et plus mécanisés, avec un gain financier incertain compte tenu de la difficulté technique à recycler efficacement ces matériaux. Ces nouveaux

dispositifs répondent surtout à un accroissement de la consommation générale de plastique, au lieu de remettre en cause, à la source, la production toujours plus massive d'emballages individuels par les industriels, et d'accompagner les usagers dans leur changement de modes de consommation.

Trier c'est bien Bien trier c'est mieux!



Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers: magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers.

Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.



Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost! (Biodéchets)

BIODÉCHETS



Les fruits et légumes crus ou cuits coupés en morceaux, les épluchures, les restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes ...), les coquilles d'œuf, sachets de thé, filtres et marc de café, papiers essuie-tout.



Tous types de textiles : tee-shirts, pantalons, vestes, anoraks, chaussettes, linge de maison, rideaux, nappes, peignoirs...

Ne pas mettre de textiles mouillés ou souillés. Les chaussures doivent être attachées par paires (avec un élastique si elles n'ont pas de lacets). Bien fermer le sac avant de le déposer dans le conteneur.



Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons.

Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoules, de vitres ou miroirs, de pots de fleurs.

GESTE NATURE Directeur de publication : Christian Simon • Directrice de rédaction : Florence Viretti • Coordination et rédaction : Florence Viretti • Maquette www.commeuncollectif.com • Photos : ©Florence Viretti ©Caméléon-Laurent Berthier ©SIRTOMM • Illustration Camions ©Damien Dufreney / Illustrations page 1 ©BenBert • Impression : Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot. Tirage 22 030 exemplaires (encres végétales et papier recyclé).

SIRTOMM - 82, avenue de la Riondaz 73870 St-Julien-Montdenis Tél. 04 79 59 92 28 contact@sirtom-maurienne.com www.sirtom-maurienne.com

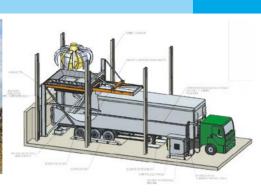


CITEO

Nos projets et missions en 2021







OBJECTIF N° 1

Vous accompagner dans le tri des biodéchets

Compostage Individuel

Le SIRTOMM met à votre disposition des composteurs individuels 400 litres en bois, au tarif de 20 euros l'unité. Pour vous guider dans leur utilisation, une formation vous est également proposée.

Compostage partagé

En partenariat avec l'association Compost' Action, nous vous accompagnons également dans vos projets de mise en place de site de compostage partagé. Déjà 11 sites ont vu le jour en Maurienne!

Compost'action est une association qui a pour but de développer le compostage pour diminuer la part des biodéchets de la poubelle tout en privilégiant les solutions locales.

Elle regroupe dans son équipe des administrateurs bénévoles, des salariés et un réseau d'adhérents, référents de site, guides composteurs et ambassadeurs. Ses principales actions se déclinent en trois volets: l'expertise et le conseil pour accompagner le développement du compostage de proximité, la formation et la promotion du compostage via des actions de sensibilisation.

Lombricompostage

Pour favoriser le développement du lombricompostage (technique de compostage d'intérieur), le SIRTOMM propose de prendre en charge 50 % du prix d'achat du lombricomposteur de votre choix (dans la limite de 50 euros par foyer). Des craintes sur son utilisation? Nous vous en proposons un en prêt ou venez juste chercher quelques conseils pour bien démarrer. Quelques fournisseurs :

www.verslaterre.fr www.eco-worms.com www.laboiteaterre.fr

Contactez-nous pour plus de précisions : contact@sirtom-maurienne.com

OBJECTIF N° 2

Limiter le transport des déchets sur route afin de diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre

Création d'une plate-forme locale de compostage de déchets verts, à Saint Julien Montdenis

Jusqu'à présent, les 2060 tonnes de déchets verts annuels collectées en Maurienne sont expédiées sur le site de compostage de l'entreprise Pouget, située à Francin, dans la Combe de Savoie. En 2020, ce transport par des prestataires externes, a représenté l'évacuation de 346 bennes soit 173 voyages en remorque pour un coût de transport de 57895 euros TTC. Le coût du traitement de ces déchets a représenté quant à lui 72 000 euros TTC annuels (2060 x 35 euros la tonne). La mise en place d'une plate-forme de compostage locale de déchets verts réduira de façon drastique l'ensemble de ces coûts et évitera un grand nombre de voyages en camions.

Aménagement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à Saint-Etienne-de-Cuines

Après Saint-Julien-Montdenis et Bonvillaret, le SIRTOMM poursuit son objectif d'installer au moins une ISDI par communauté de communes et prévoit la création d'une installation de stockage de gravats à Saint-Etienne-de-Cuines à l'horizon 2022. Sur les 3821 tonnes collectées en déchèterie en 2020, 1212 tonnes de gravats ont été envoyées chez l'entreprise Sibuet, à Chamouxsur-Gelon, pour un coût de transport de 30200 euros TTC. L'idéal serait de pouvoir stocker l'ensemble de ces déchets localement, pour diminuer la facture en conséquence et limiter ainsi le nombre d'allers-retours de camions sur la route.

Achat d'une trémie tasseuse pour les cartons de déchèteries

Afin d'optimiser les coûts de transport des bennes de cartons de déchèterie, le SIRTOMM a investi dans une trémie tasseuse de cartons. En effet, ce matériau collecté en déchèterie présente un gros volume en benne, mais comporte beaucoup de trous d'air. La tasseuse permettra d'écraser au maximum les cartons dans la benne pour optimiser le poids transporté. On passera ainsi de 6 tonnes à environ 10 tonnes de cartons transportées par trajet. Une économie de kérosène non négligeable permettant de réduire notre empreinte carbone et la pollution de l'air. À tel point que le système est envisagé à terme pour le tassage des emballages ménagers.

Ouvrez l'œil vous le verrez sûrement passer !

RÉSULTAT CONCOURS DESSIN SUR CAMION

Cette année nous avons organisé un concours de dessin ouvert aux classes de CM1/CM2 de la vallée, afin de décorer le dernier camion acquis par le SIRTOMM. Onze classes ont participé. Après une intervention de notre ambassadeur du tri, sur le thème de la réduction des déchets, les élèves se sont lancés dans la réalisation de dessins.

Les deux classes gagnantes sont la classe de CM1/CM2 de Lanslevillard et la classe de CM1/CM2 B de l'école des Clapeys à Saint-Jean-de-Maurienne.

Le camion ainsi décoré par deux grands adhésifs, a été présenté à ces deux écoles et un petit lot a été distribué à chaque enfant pour mettre en pratique un quotidien sans déchets. Un concours sera de nouveau lancé pour l'année scolaire 2021/2022.

